



Nouvelle-Aquitaine,
Vendée, Maine et Loire
et Bretagne



CAPRIN LIVREUR DE LAIT SPECIALISE, PÂTURAGE ET AFFOURAGEMENT EN VERT

Ce système bio spécialisé en production caprine se développe avec la demande des laiteries. Il est essentiellement localisé en zones d'élevage, plutôt sur des structures de dimension moyenne.

Les caractéristiques de l'exploitation

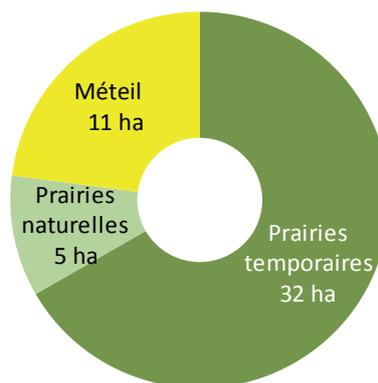
Main d'œuvre	SAU	Nombre de chèvres	Lait produit
1,3 UMO dont 0,3 UMO salariée	48 ha dont 37 ha SFP	220 chèvres alpine	168 000 litres

Dans ces exploitations, l'atelier lait est la production principale. La surface est en grande partie consacrée à la surface fourragère, près de 80 %. Le système d'alimentation est basé sur le pâturage.

Le troupeau

220 chèvres
770 litres de lait produit / chèvre
65 chevrettes
6 chèvres / ha SFP

Les surfaces



Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Prairie temporaire	Prairie temporaire	Prairie temporaire	Méteil	Méteil

Rotation de 5 ans sur 28 ha avec des parcelles de 5-6 ha.

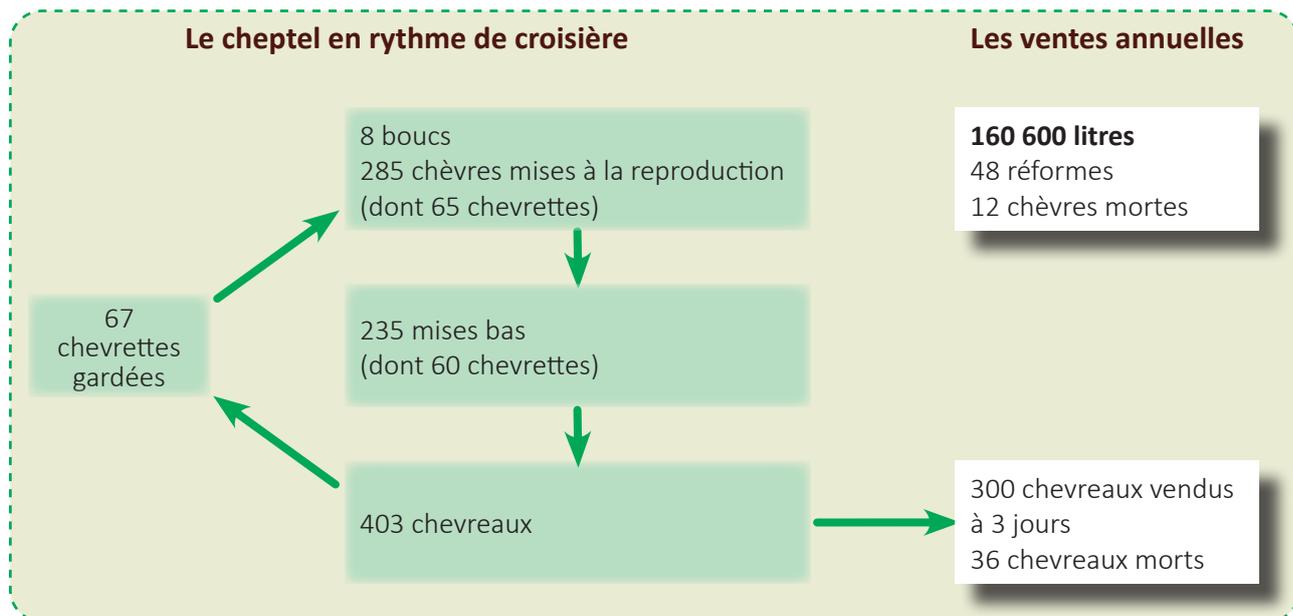


COLLECTION RÉFÉRENCES





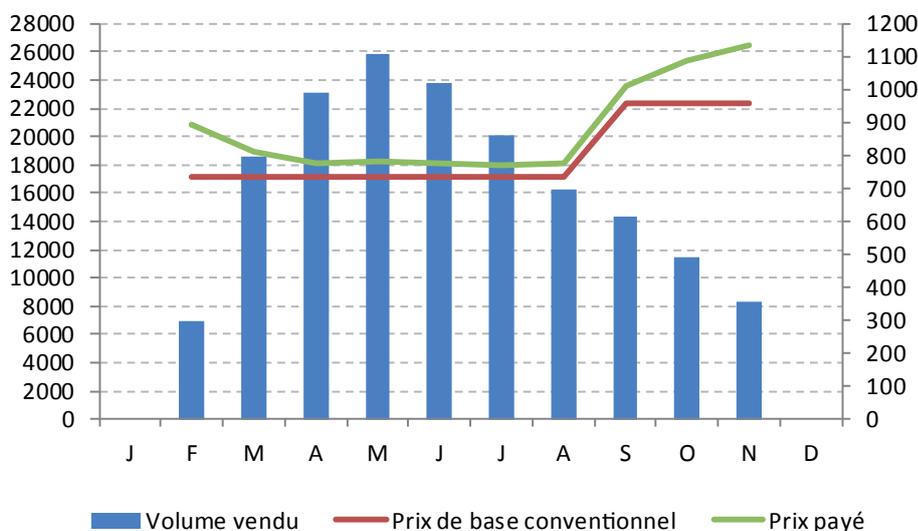
La conduite du troupeau



La reproduction

		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
Chèvres	Saillies naturelles								220					
	Mises-bas	5	160	10										
Chevrettes	Saillies naturelles								65					
	Mises-bas		11	44	5									

La production laitière



Le troupeau met bas en 8 à 10 semaines en début d'année, ce qui permet :

- de valoriser le pâturage en profitant pleinement de la pousse de l'herbe,
- un arrêt de la machine à traire pendant 5 à 6 semaines en fin d'année.

Faute de marché et de temps, les chevreaux sont vendus à 3 jours.

TB : 38,1 g/l
 TP : 33,6 g/l

Les rations journalières distribuées (fourrages en kg MS, concentrés et déshydratés en kg brut)

	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J
	Début lactation					Milieu lactation			Fin de lactation		Fin de gestation	
Pâturage et/ou vert		oui				oui			oui			
Foin (MS)	1,8	0,5				1,5	1		1		1,4	
Maïs grain	0,3		0,3			0,45			0,5		0,25	
Méteil	0,3		0,3			0,45			0,3		0,2	
Tourteau de soja	0,3		0,2			0,2						

Les chevrettes sont élevées à la poudre de lait bio. Elles disposent ensuite d'une ration à base de foin complétée par du méteil.

De 3 à 6 mois, les chevrettes peuvent sortir pour apprendre le pâturage.

Les chèvres sortent dès qu'il fait beau. Elles bénéficient également d'une ration en fourrage vert à l'auge.

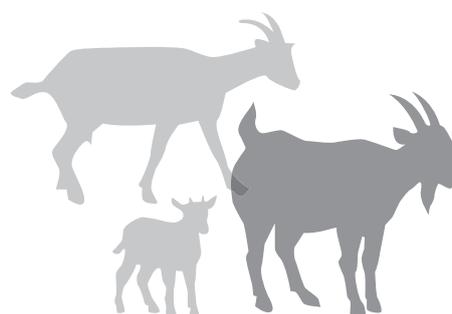
Les fourrages, concentrés et déshydratés à distribuer

	kg/chèvre/an	kg/chevrette/an	Total troupeau/an (tonnes)
Foin	350	300	97
TOTAL FOURRAGES (MS)	460	-	97
Méteil produit	130	120	36
Maïs grain acheté	120	-	26
Tourteau de soja	40	30	10
TOTAL CONCENTRES (brut)	290	150	72

Vente de foin de prairies naturelles et achat de 10 tonnes de foin de luzerne.

L'autonomie et l'efficacité de la ration

Part de fourrages dans la ration	69 %
Quantité concentrés «chèvre»	420 g/l
Quantité déshydratés «chèvre»	0 g/l
Part des concentrés autoproduits	46 %
Autonomie alimentaire- MS	79 %
Autonomie alimentaire- UFL	75 %
Autonomie alimentaire- MAT	72 %



Le système fourrager

L'utilisation des surfaces

32 ha prairies temporaires	10	Pâturage					Vert	Vert 30 t MS	
	6	Vert						Vert	Foin de prairies temporaires 88 t MS
	6	1 ^{ère} coupe	2 ^{ème} coupe						
5 ha prairies naturelles	1 ^{ère} coupe								Foin de prairies naturelles 18 t MS vendues
37 ha		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre		

Les fourrages stockés

Les rendements fourragers

		t MS par ha
Foin de prairies temporaires	1 ^{ère} coupe	3,5
	2 ^{ème} coupe	2
Foin de prairies naturelles	1 ^{ère} coupe	3,5

Implantation de 6 ha de prairies par an. Plus de la moitié du foin étant réalisé en 1^{ère} coupe, il n'est pas toujours simple d'assurer des récoltes de qualité. Pour pouvoir être réalisée précocement, la 1^{ère} coupe peut être récoltée en enrubannage.

La fertilisation

	Rendements (q/ha)	Fertilisation minérale (kg/ha)	Fumure organique	180 tonnes de fumier en rotation sur 28 ha
Méteil	32	0		



Les principaux équipements

Traction



- 2 tracteurs (4,2 CV/ha) :
- 70 CV équipé d'un chargeur pour le travail en bâtiment.
 - 90 CV 4 RM pour les travaux des champs.

Travail du sol



- Charrue 3 corps, vibroculteur, déchaumeur, rouleau, semoir, herse étrille.

Traitement et fertilisation



- Epandeur à fumier*.

Récolte



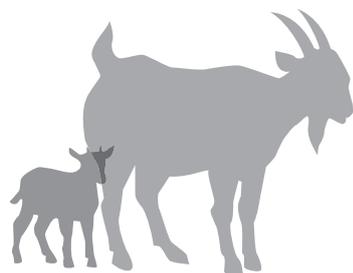
- Chaine de fenaison avec presse balle ronde.
Remorque à paille*.
Moisson/tiers.
Remorque autochargeuse avec faucheuse intégrée.

Clôtures



- Quad ou système de pose de clôtures.

* matériel en commun



Les bâtiments



Les animaux sont logés dans un bâtiment avec couloir central pour faciliter le travail d'alimentation. Les adultes disposent de 2 m² d'aire paillée chacun.

La salle de traite comporte deux quais de 16 ou 32 places avec 16 griffes.

Le travail

L'exploitation est conduite par une personne seule secondée par un salarié qui assure une traite par jour, en semaine (1,3 UMO).

Pour 1,3 UMO, le travail sur l'exploitation se répartit :

- 2 500 heures de travail d'astreinte soit 7 h par jour consacrées au troupeau.
- 105 jours de travail de saison dont 65 jours consacrés au troupeau et 40 jours consacrés aux surfaces.

Ces exploitations disposent de leur propre matériel de fenaison. Elles ont recours aux travaux en commun pour la récolte de céréales (entreprise ou CUMA).

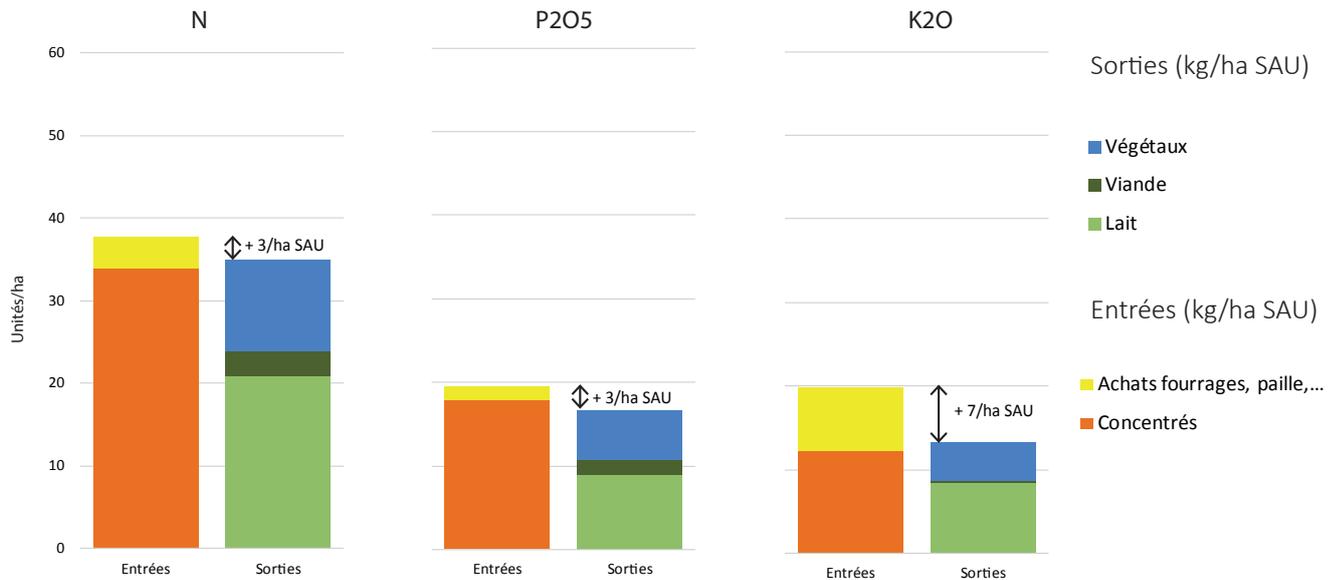
Le pâturage permet de réduire le temps consacré à la distribution du foin et à la récolte.

Le repas du midi est supprimé en période de pâturage. Du temps est à prévoir pour la mise en place des clôtures et pour la surveillance au champs (pousse de l'herbe, troupeau).

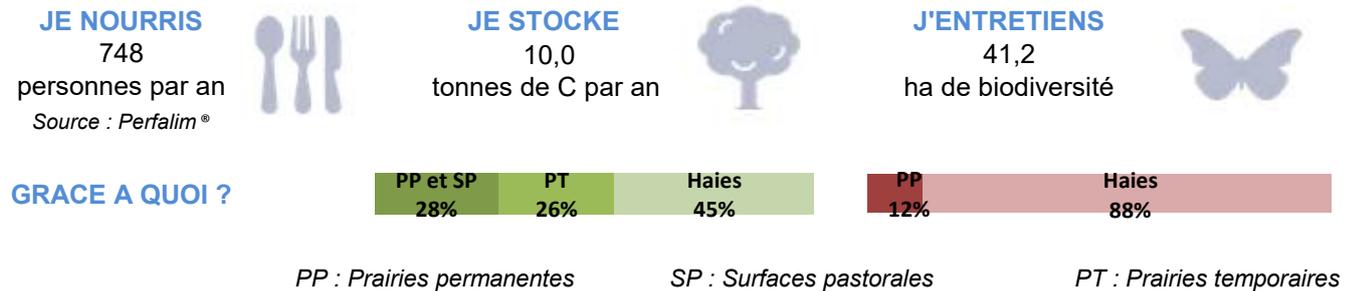


Les indicateurs environnementaux

Le bilan des minéraux hors fixation symbiotique

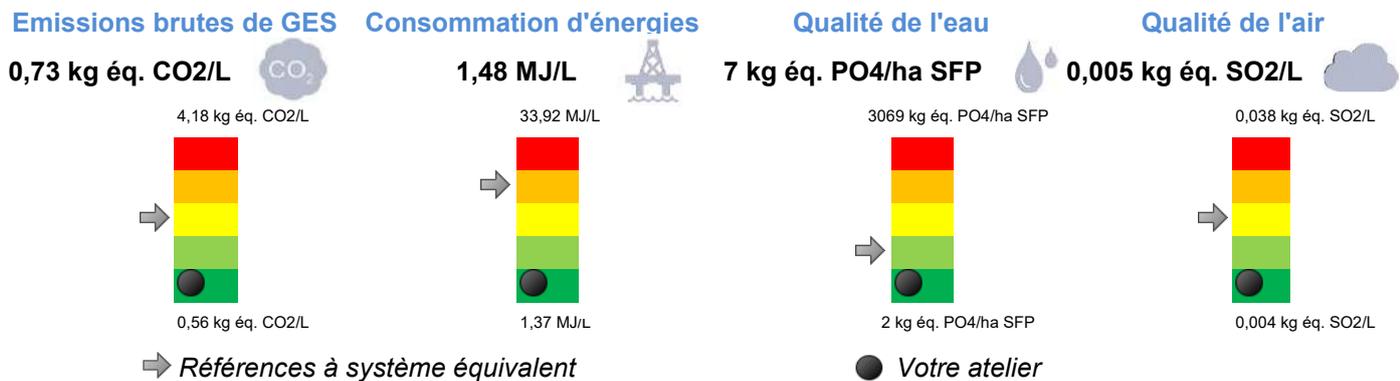


Les contributions positives de l'atelier



L'empreinte environnementale du lait produit

Les impacts de l'atelier sont répartis entre le lait et la viande produits suivant la répartition suivante :



Les forces et faiblesses du système

La réussite technique de ce système repose sur :



Les perspectives

- pâturage d'été sur des dérobées de méteil,
- achat de foncier :
 - . pour réduire le chargement,
 - . pour augmenter la part des céréales autoproduites,
 - . pour faciliter les rotations.

Les forces

Moins de temps passé à la récolte et à la distribution des fourrages.

Valorisation des surfaces non mécanisables par le pâturage.

Forte autonomie alimentaire.

Valorisation du lait en bio.

Les limites

Système qui nécessite de l'anticipation et de la technicité.

Difficulté de la maîtrise du parasitisme.

Une faible SAU qui donne peu de marges de manœuvre.

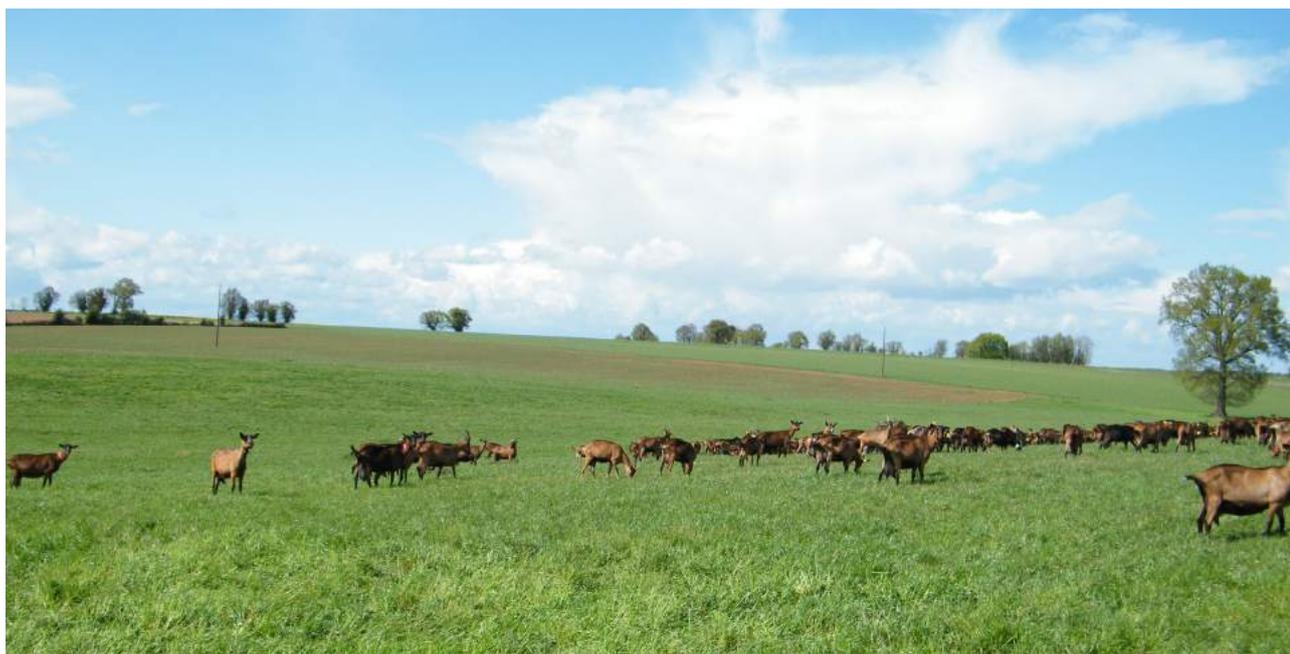
Nécessité d'un parcellaire groupé autour des bâtiments.

S'installer dans le système

Le capital d'exploitation (hors foncier)

	Valeur patrimoniale à neuf	Valeur patrimoniale à la reprise	Valeur économique à la reprise ou valeur de «repretabilité»
Bâtiment	162 600 €	113 800 €	368 000 €
Installation-traite	94 000 €	65 800 €	
Matériel	205 000 €	102 500 €	
Cheptel	66 000 €	44 000 €	
Stocks	25 000 €	20 000 €	
TOTAL	552 600 €	346 600 €	

Avec des prélèvements privés annuels de 24 000 € et une sécurité pour les investissements nouveaux de 11 000 €/an (15 % de l'EBE), la valeur de «repretabilité» est de 368 000 €.



Document édité par l'Institut de l'Élevage
149 rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12- www.idele.fr
ISSN : en cours - Mars 2018 - Référence Idele : 00 18 502 021- Réalisation : Valérie Lochon
Crédit photos : Institut de l'Élevage, Chambres d'agriculture

Ont contribué à ce dossier :

Emmeline Beynet et Sébastien Bessonnet
Chambre d'agriculture 17 - ☎ 05 46 50 45 00
Coline Bossis - Chambre d'agriculture 86 - ☎ 05 49 44 75 01
Nicole Bossis - Institut de l'Élevage - ☎ 05 49 44 74 94
Camille Delaporte - Chambre d'agriculture 47 - ☎ 05 53 77 83 52
Charles Drouot et Amélie Villette
Chambre d'agriculture 24 - ☎ 06 78 03 77 42

Jean-Pierre Dugat - Chambre d'agriculture 33 - ☎ 05 56 79 64 21
Pauline Gauthier - Chambre d'agriculture 16 - ☎ 05 45 84 43 77
Leïla Le Caro - Chambre d'agriculture 35 - ☎ 02 23 48 26 93
Bernard Poupin - Seenovia - ☎ 02 51 41 93 93
Angélique Roué - Chambre d'agriculture 79 - ☎ 05 49 77 15 15
Laurent Vinet - Chambre d'agriculture 49 - ☎ 02 41 33 61 32
Philippe Desmaison- BIO Nouvelle-Aquitaine - ☎ 06 21 31 32 65



INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR), et de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE) et du Conseil Régional des Pays de la Loire (dans le cadre du projet DEVCAPAB, Conditions de réussite pour le développement de la production caprine biologique). La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.



Nouvelle-Aquitaine,
Vendée, Maine et
Loire et Bretagne



CAPRIN LIVREUR DE LAIT SPECIALISE, PÂTURAGE ET AFFOURAGEMENT EN VERT



Les résultats économiques de l'exploitation (2017)

PRODUIT BRUT TOTAL (PB)	170 797 €	CHARGES	100 807 €
Caprins (87 % PB)	149 167 €	Charges opérationnelles (34 % PB)	57 974 €
Ventes	145 438 €	Troupeau	54 520 €
Lait vente laiterie : 168 632 l à 0,852 €	143 674 €	Concentrés	179 €/chèvre
300 chevreaux jeunes (8 jours) à 3 €/tête	900 €	Frais d'élevage	42 €/chèvre
48 chèvres de réforme à 18 €/tête	864 €	Fourrages achetés	9 €/chèvre
		Frais vétérinaires	8 €/chèvre
Aides	3 729 €	Achat de litières	7 €/chèvre
Prime à la chèvre : 220 têtes à 16,95 €	3 729 €	Taxes animales	2 €/chèvre
Surface fourragère (1 % PB)	1 440 €	Surfaces fourragères	49 €/ha
Ventes	1 440 €	(37 ha SFP : dont 37 ha SH)	
Vente de fourrages	1 400 €	Semences et plants	49 €/ha
Grandes cultures (6 % PB)	10 560 €	Productions végétales	150 €/ha
Ventes	10 560 €	(11 ha GCU)	
Cession interne au troupeau : 352 q à 30 €	10 560 €	Semences et plants	150 €/ha
Produits non affectables (6 % PB)	9 630 €	Charges de structure (25 % PB)	42 833 €
Aides	9 630 €	(hors amortissements et frais financiers)	
Aides découplées	6 800 €	Main d'oeuvre (MSA + salaires)	383 €/ha SAU
Ind. Zones défavorisées	2 830 €	Foncier	107 €/ha SAU
		Matériel	160 €/ha SAU
		Bâtiments et installations	26 €/ha SAU
		Autres charges	218 €/ha SAU
		EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	(41 % PB)
			69 991 €/UMO
			(1 UMO exploitant)
Annuités (47 % EBE)	33 000 €	Amortissements	37 087 €
Remboursement de capital	29 300 €	Matériel	427 €/ha
Frais financiers long et moyen terme (LMT)	3 700 €	Bâtiments et installations	75 €/chèvre
Frais financiers court terme (CT)	0 €	Frais financiers (LMT et CT)	3 700 €
DISPONIBLE POUR EXPLOITANT ET L'AUTOFINANCEMENT	36 991 €/UMO	RESULTAT COURANT D'EXPLOITATION	(17 % PB)
	36 991 €		29 204 €/UMO

Produit brut exploitation/UMO totales	131 400 €	Charges de structure totales/ha SAU	1 740 €
Produit brut exploitation/UMO exploitant	170 800 €	Charges de structure totales/chèvre	380 €
Valeur ajoutée nette (hors aides)/UMO totales	32 900 €	Charges de mécanisation/ha SAU	590 €
Valeur ajoutée nette (hors aides)/UMO exploitant	42 800 €	Annuités/produit	19 %

SENSIBILITE DU SYSTEME

L'excédent brut d'exploitation varie de :

1 700 € soit 2,4 % pour une variation de 10 €/1 000 l sur le prix du lait de chèvre.

Le coût de production (2017)



Productivité

Lait produit et commercialisé (litres)	168 600
Lait produit (litres/chèvre)	767
Main d'oeuvre caprine à rémunérer (UMO)	1,30
Productivité MO rémunérée (litres/UMO)	129 700

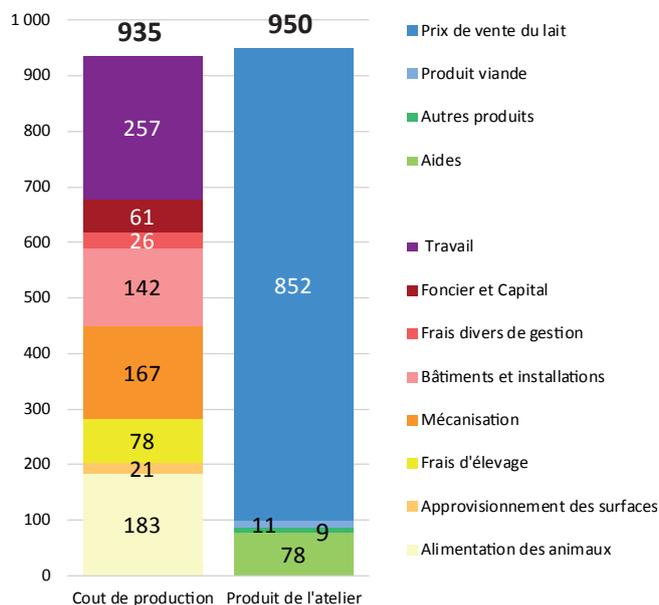
Approche comptable

Coût de production €/1 000 l	935
Prix de revient €/1 000 l pour 2 SMIC/UMO	836
Rémunération permise €/1 000 l	229
Rémunération permise nb SMIC/UMO	2,2

Approche trésorerie

Coût de fonctionnement €/1 000 l	880
Prix de fonctionnement €/1 000 l pour 2 SMIC/UMO	782
Trésorerie permise €/1 000 l	283
Trésorerie permise nb SMIC/UMO	2,7

€/1 000 litres de lait



Document édité par l'Institut de l'Élevage
149 rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12 - www.idele.fr
ISSN : en cours - Mars 2018 - Référence Idele : 00 18 502 021- Réalisation : Valérie Lochon
Crédit photos : Institut de l'Élevage, Chambres d'agriculture

Ont contribué à ce dossier :

Emmeline Beynet et Sébastien Bessonnet
Chambre d'agriculture 17 - ☎ 05 46 50 45 00
Coline Bossis - Chambre d'agriculture 86 - ☎ 05 49 44 75 01
Nicole Bossis - Institut de l'Élevage - ☎ 05 49 44 74 94
Camille Delaporte - Chambre d'agriculture 47 - ☎ 05 53 77 83 52
Charles Drouot et Amélie Villette
Chambre d'agriculture 24 - ☎ 06 78 03 77 42

Jean-Pierre Dugat - Chambre d'agriculture 33 - ☎ 05 56 79 64 21
Pauline Gauthier - Chambre d'agriculture 16 - ☎ 05 45 84 43 77
Leïla Le Caro - Chambre d'agriculture 35 - ☎ 02 23 48 26 93
Bernard Poupin - Seenovia - ☎ 02 51 41 93 93
Angélique Roué - Chambre d'agriculture 79 - ☎ 05 49 77 15 15
Laurent Vinet - Chambre d'agriculture 49 - ☎ 02 41 33 61 32
Philippe Desmaison - BIO Nouvelle-Aquitaine - ☎ 06 21 31 32 65



INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR), et de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE) et du Conseil Régional des Pays de la Loire (dans le cadre du projet DEVCAPAB, Conditions de réussite pour le développement de la production caprine biologique). La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.

